

**TERMES DE REFERENCE POUR CONSULTANTS OU PRESTATAIRES INDIVIDUELS**

|  |  |   |
|--|--|---|
| <b>Titre :</b> Consultance pour appuyer le développement d'un guide d'orientation et d'outils de communication pour soutenir la mise en œuvre des interventions EAHMS (Eau-Assainissement-Hygiène en Milieu Scolaire) en Haiti |  | <b>Durée de la consultation :</b><br>9 mois   |
| <b>Type de Contrat:</b><br><input checked="" type="checkbox"/> Consultant <input type="checkbox"/> Contractant individuel à plein temps<br><input type="checkbox"/> Contractant individuel à temps partiel                     |  | <b>Catégorie:</b><br><input type="checkbox"/> Nationale<br><input checked="" type="checkbox"/> Internationale |
| <b>Affectation :</b><br><input type="checkbox"/> A domicile <input checked="" type="checkbox"/> Au bureau<br><input type="checkbox"/> Autre  |  | <b>Section :</b><br>WASH  |

**1. CONTEXTE (Brève description)**

Les objectifs de développement durable (ODD 6 et 4) visent d'ici à 2030 :

- l'accès universel à l'eau et à l'assainissement au niveau des ménages et des institutions
- l'accès à une éducation de qualité pour tous les enfants.

Ceci implique que tous les établissements scolaires doivent disposer, entre autres, d'un accès élémentaire à l'eau potable et aux installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes ; d'un minimum de dispositifs de lavage des mains. De plus, l'école, d'ici à 2030, doit constituer un milieu d'apprentissage sûr pour les élèves, leur inculquant des connaissances, compétences et attitudes qui garantissent leur santé et leur plein épanouissement en tant que futurs citoyens acteurs de développement.

En Haiti, le MENFP a développé un Plan Décennal d'Education et de Formation (PDEF) 2020-2030 qui constitue son document de politique éducative. Le PDEF comprend 3 grands axes (Gouvernance, Qualité et Pertinence, Accès-Équité), 10 programmes et 33 sous-programmes prioritaires. Parmi ces derniers, le sous-programme Santé-Nutrition prévoit d'assurer un environnement sanitaire et écologique adéquat et une cantine scolaire de qualité dans les écoles publiques.

L'analyse de la situation des bâtiments scolaires, établie dans le PDEF, décrit un tableau triste de l'environnement scolaire de l'élève haïtien : « 35% des écoles publiques et 44% des écoles non-publiques fonctionnent dans des bâtiments non prévus pour une activité scolaire. Les équipements de base comme l'accès à l'eau potable, l'existence de latrines, ou la présence d'une cour de récréation n'existent que dans une moitié des écoles. Si les salles de classe sont en général bien équipées en tables et bancs, les salles de professeurs sont inexistantes dans près de 60%, les toilettes sont en mauvais état dans 25% des écoles et manquent de portes dans 22% des cas, les points de lavage des mains avec de l'eau et du savon ne sont disponibles que dans 27.8% des écoles, et l'eau potable n'est disponible que dans 56% des écoles. »

En effet, les installations WASH quand bien même elles existent, font face à d'énormes défis tels que la mauvaise gestion et le manque d'entretien qui affectent leur fonctionnalité. Ces constats ne sont pas sans conséquences sur la santé et sur l'épanouissement de l'enfant.

L'Alliance Eau Assainissement et Hygiène en Milieu Scolaire est une initiative lancée en 2012. Cette plateforme, pilotée par le MENFP en collaboration avec d'autres acteurs clés, avait mis en place une série d'activités qui ont permis de doter le sous-secteur EAHMS d'un ensemble d'outils pertinents pour la mise en œuvre d'interventions EAHMS. En 2021, les résultats sont mitigés. Des ateliers de leçons apprises de ces interventions ont montré qu'il y a un grand besoin d'actualisation et d'harmonisation de ces outils. Et, avec le constat d'une volonté politique, traduite dans le PDEF, pour accélérer les résultats en matière d'éducation de qualité d'ici à 2030, des parties prenantes des secteurs Eau Potable-Assainissement et Education proposent de redynamiser l'Alliance EAHMS en vue de contribuer à l'opérationnalisation du PDEF.

L'UNICEF recherche donc un consultant pour faire l'état des lieux des interventions Eau, Hygiène et Assainissement en milieu scolaire, élaborer un guide d'orientation pratique pour la mise en œuvre des activités

EHA en milieu scolaire et pour renforcer les capacités des acteurs et d'orienter les acteurs de mise en œuvre du volet EAHMS du sous-programme Santé-Nutrition du PDEF.

## 2. BUT DE LA CONSULTANCE

Cette intervention a pour but le développement d'un guide d'orientation des acteurs pour la mise en œuvre des interventions eau, hygiène et assainissement en milieu scolaire. Il va s'agir de :

- Faire l'état de lieux des interventions Eau, Hygiène et Assainissement (EHA) en milieu scolaire au niveau national (matériels et outils de communication disponibles, stratégies d'intervention, mapping des acteurs du secteur, types d'ouvrages EHA existants en milieu scolaire) ;
- Identifier les axes d'interventions qui nécessitent un appui et fournir une expertise pour le renforcement des capacités des acteurs ;
- Elaborer un guide d'orientation pratique des interventions EHA en milieu scolaire y compris la production d'outils de communication EAH en milieu scolaire adapté au contexte de Haiti.

## 3. OBJECTIFS CIBLES

Sous la supervision du chef de section Eau-Assainissement et Hygiène (WASH) de l'UNICEF et en collaboration avec le comité de l'Alliance EAHMS (Eau, Assainissement, Hygiène en Milieu Scolaire), il va s'agir spécifiquement de :

- Analyser les interventions eau, hygiène et assainissement en milieu scolaire mises œuvre en Haiti : a) Faire le mapping des acteurs et faire l'analyse institutionnelle en intégrant le rôle et l'organisation des acteurs du sous-secteur EAHMS ; b) Examiner le financement du secteur EHA en milieu scolaire et mettre en exergue ses impacts socio-économiques et sanitaires ; d) Identifier les défis et les leviers clés à prendre en compte pour un meilleur accès aux services EHA dans les établissements scolaires tout en mettant l'accent sur les aspects de gestion, d'entretien, de maintenance des infrastructures et d'adoption de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement ainsi que les moyens de pérennisation de ces interventions ;
- Développer un guide d'orientation pratique sur les interventions EAH en milieu scolaire comprenant : a) un paquet minimum d'activités EHA à conduire en milieu scolaire ; b) un module de formation pour les formateurs sur les interventions EHA en milieu scolaire ; c) un guide opérationnel pour la gestion des infrastructures construites dans les écoles ; d) un paquet d'outils/matériels de communication (affiches, album d'images, livrets, cartes ; note de plaidoyer, etc.) en mobilisant un graphiste ou une firme locale spécialisée en la matière ;
- Analyser les besoins en renforcement de capacités des acteurs de mise en œuvre de l'EAHMS et fournir un encadrement selon les besoins ;
- Fournir une expertise pour développer des techniques innovantes pour la promotion de l'EHA ;
- Fournir une expertise pour la mise en œuvre des interventions EAH durables dans les écoles et développer une note de plaidoyer pour l'intégration des thématiques EHA dans les curricula de l'enseignement de base.

## 4. Protection des Enfants

Ce rôle implique-t'il un contact direct avec les enfants?

OUI  NON. Si OUI, veuillez cocher tout ce qui est applicable :

**Rôle de contact direct**  OUI  NON

Si oui, veuillez indiquer le nombre d'heures / mois de contact interpersonnel direct avec des enfants ou de travail dans leur proximité physique immédiate, avec une supervision limitée par un membre du personnel plus expérimenté:

**Rôle dans la saisie de données sur les enfants**  OUI  NON

Si oui, veuillez indiquer le nombre d'heures / de mois de gestion ou de transmission d'informations personnelles à caractère d'identification d'enfants (nom, carte d'identité nationale, données de localisation, photos):

Pour plus d'informations, veuillez consulter les FAQs et les mises à jour disponible sur le "[SharePoint:Child Safeguarding](#)" et [Child Safeguarding FAQs and Updates](#) .

5. TACHES ASSIGNEES

(Les dates de remise des livrables/produits et les détails sur la façon dont le travail doit être soumis (par exemple la soumission sous forme électronique, copie papier, les logiciels qui devront être utilisés, etc) ainsi que **les indicateurs de performance pour évaluer les résultats** (par exemple la valeur des services rendus par rapport à leurs coûts, etc).

| Activités Clés   | Méthodologie Attendue   | Outils/Données à fournir   | Produits Finaux/Livrables  | Délais Prévus  |
|--|---|--|--|--|
| <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Tenir un atelier de cadrage avec les acteurs du secteur et l'Alliance EHAMS</li> <li>2. Faire l'état des lieux des interventions EHA en milieu y compris l'état des lieux du matériel et des outils EHA disponibles au niveau national et des types d'ouvrage construits en milieu scolaire</li> <li>3. Faire l'analyse institutionnelle, les rôles et l'organisation des acteurs du sous-secteur EAHMS ainsi que l'analyse du système du financement des interventions et les défis à relever pour un meilleur accès aux services EHA dans les établissements scolaires</li> <li>4. Faciliter les échanges entre les acteurs et produire les rapports et documents de leçons apprises</li> <li>5. Elaborer un guide d'orientation pratique pour les interventions EHA en milieu scolaire</li> <li>6. Produire des matériels et outils de communication pour la promotion de l'EAHMS</li> <li>7. Elaborer un guide opérationnel pour la gestion des infrastructures construites et la durabilité des interventions EHA dans les écoles</li> <li>8. Faciliter la réalisation d'un état des lieux sur les besoins en renforcement des acteurs de mise en œuvre et élaborer un</li> </ol> | <p><b>Assistance technique pour la production de matériels de communication pour la promotion de l'EAHMS et la gestion des connaissances</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire l'état des lieux des interventions EHA dans les écoles (mapping des acteurs, analyse institutionnelle intégrant le rôle et l'organisation des acteurs du sous-secteur EAHMS, examen du financement du secteur EHA en milieu scolaire, identification les défis et des leviers clés à prendre en compte pour un meilleur accès aux services EHA dans les établissements scolaires tout en mettant l'accent sur les aspects de gestion, d'entretien, de maintenance des infrastructures et d'adoption de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement ainsi que les moyens de pérennisation de ces interventions) ;</li> <li>▪ Documenter et partager les leçons apprises des expériences de la mise en œuvre des projet l'EAHMS ;</li> <li>▪ Faciliter les échanges d'apprentissage entre les acteurs de mise en œuvre et documenter les expériences locales ;</li> <li>▪ Organiser des ateliers de validation des matériels et outils produits ;</li> <li>▪ Elaborer un guide d'orientation pratique</li> </ul> | <p>Décrire les outils tels que les études, rapports, support technique, etc...</p> <p>Document Word<br/>Fichier Excel transposable sur Mwater pour le suivi des donnees</p> <p>Affiches</p> <p>Fiche</p> | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Un rapport de démarrage incluant la méthodologie et le chronogramme actualisés ainsi que les différents outils à utiliser sur le terrain ;</li> <li>2. Un rapport de l'état des lieux des interventions EHA en milieu scolaire complet portant le mapping des acteurs, les types d'interventions mises en œuvre (Soft et Hard), les différents outils et matériels de communication utilisés, les gaps de financement et défis liés à la durabilité des interventions ;</li> <li>3. Un rapport d'évaluation des besoins de renforcement des capacités des acteurs assorti d'un plan de formation selon les besoins identifiés ;</li> <li>4. Un guide d'orientation pratique sur les interventions EAH en milieu scolaire comprenant les outils suivants : a) un paquet minimum d'activités EHA à conduire en milieu scolaire avec coûts ; b) un module de</li> </ol> | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Avril 2022</li> <li>2. Mai 2022</li> <li>3. Juin 2022</li> <li>4. Aout 2022</li> </ol> |

|  |   |  |  |  |
|--|---|--|--|--|
| <p>plan de formation</p> <p>9. Produire les modules de formation sur les thématiques identifiées dans le plan opérationnel élaboré</p> <p>10. Développer un module de formation des formateurs sur le EHA en milieu scolaire</p> <p>11. Mettre en place un pool de formateurs sur les interventions EHA en milieu scolaire au niveau national et conduire au moins 2 sessions de formation de formateurs</p> <p>12. Analyser les paquets d'interventions, proposer des coûts unitaires par paquet ainsi qu'un paquet minimum d'interventions EHAMS</p> <p>13. Elaborer une note de plaidoyer pour l'intégration des thématiques EAH dans les curricula de l'enseignement de base</p> <p>14. Rapport d'étapes et final de la prestation</p> | <p>pour la réalisation des activités WASH en milieu scolaire (incluant la gestion de l'hygiène menstruelle, le lavage des mains au savon, la gestion des déchets) comprenant un paquet minimum d'activités EHA à conduire en milieu scolaire, un module de formation pour les formateurs sur les interventions EHA en milieu scolaire, un guide opérationnel pour la gestion des infrastructures construites dans les écoles, un paquet d'outils/matériels de communication (affiches, album d'images, livrets, cartes ; note de plaidoyer).</p> <p><b>Assistance technique pour le renforcement des capacités des acteurs sur l'EAHMS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser un état des lieux et identifier les besoins en formation des acteurs de mise en œuvre ;</li> <li>▪ Etablir un plan de renforcement des capacités en fonction des besoins identifiés ;</li> <li>▪ Former un pool de formateurs sur les interventions WASH en milieu scolaire y compris la santé de l'hygiène menstruelle ;</li> <li>▪ Réaliser et/ou faciliter des sessions de formation sur les thématiques clés tels : la sensibilisation sur le lavage des mains au savon, la prise en compte du genre, la santé menstruelle, le traitement de l'eau, la gestion des déchets, et autres besoins identifiés dans le plan opérationnel élaboré.</li> </ul> |  | <p>formation pour les formateurs sur les interventions EHA en milieu scolaire ; c) un guide opérationnel sur la gestion des infrastructures construites dans les écoles et les modules de formation ; d) un paquet d'outils/matériels de communication</p> <p>5. Rapport de formation d'un pool de formateurs</p> <p>6. Rapport de suivi du plan de formation</p> <p>7. Rapport d'étapes</p> <p>8. Rapport final</p> | <p>5. Septembre 2022</p> <p>6. Octobre 2022</p> <p>7. Mensuelle ment</p> <p>8. Novembre 2022</p> |
|--|---|--|--|--|

## 6. QUALIFICATIONS NECESSAIRES (Y COMPRIS CONNAISSANCES SPECIALISEES)

Le consultant retenu pour réaliser lesdites tâches doit avoir les qualifications suivantes :

- être titulaire d'un diplôme universitaire avancé (Maitrise) en santé publique, environnement/promotion de l'hygiène, communication pour le changement de comportement, Education, Génie sanitaire ou autres études connexes ;
- avoir d'excellentes capacités d'élaboration de rapports et de solides compétences en communication orale et écrite ;
- Une maîtrise du français et de l'anglais est nécessaire. Une connaissance du créole haïtien est souhaitable.

## 7. EXPERIENCES PROFESSIONNELLES REQUISES

Le candidat retenu doit avoir les expériences professionnelles suivantes :

- Avoir au moins 5 années d'expériences professionnelles en général dans le domaine de l'eau, l'assainissement et l'hygiène, de l'éducation et de la santé publique ;
- Avoir au moins 3 années d'expériences dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène en milieu scolaire en particulier les programmes axés sur le volet SOFT/ changement de comportement ;
- Avoir une expérience dans l'élaboration de manuels et guide pédagogique de promotion de l'hygiène et changement de comportements ;
- Avoir une solide expérience dans la production de matériels de formation ;

Les expériences professionnelles ci-dessous seront considérées comme un atout :

- Avoir au moins 2 années d'expérience dans la conduite de programmes EAHMS avec composante sur l'hygiène menstruelle en milieu scolaire ;
- Avoir des expériences de travail au niveau stratégique et posséder les compétences appropriées en matière de planification et d'organisation ou dans d'autres domaines liés à l'analyse et à la gestion des processus ;
- Avoir de l'expérience dans les programmes de développement ;
- Avoir une expérience dans l'évaluation des besoins en renforcement des capacités ;
- Avoir fait preuve d'expertise dans la planification et l'organisation de réunions et activités de haut niveau ;
- Posséder de solides compétences en rédaction et dans la présentation à des auditoires de différents niveaux et intérêts ;
- Avoir une flexibilité et capacité à faire les adaptations nécessaires au plan de travail selon les conditions et exigences se présentant localement.

## 8. CONDITIONS DE TRAVAIL *(incluant les facilités à fournir par le bureau i.e. ordinateur, espace de travail, autres équipements, si applicable)*

Sur le plan administratif, le consultant dépendra du bureau UNICEF/Haiti et travaillera étroitement avec les partenaires.

Le consultant utilisera son propre matériel de travail (Laptop, téléphone, etc.). Toutefois, selon le besoin, un espace de travail sera mis à sa disposition, dans les locaux de l'UNICEF.

Il/elle devra se soumettre aux règlements de l'UNICEF en matière de sécurité.

Au niveau national, le prestataire travaillera en étroite collaboration avec l'Alliance Eau Assainissement et Hygiène en Milieu Scolaire (EAHMS), la Direction de la Santé Scolaire, la DINEPA, le Ministère de l'Education et de la Formation Professionnelle, le Ministère de la santé ainsi que les PTF. Au niveau infranational, il collaborera avec le staff WASH et Education des bureaux de zone UNICEF, les Directeurs Régionaux des OREPA et les ONG internationales et nationales intervenant dans le secteur WASH.

Les honoraires du/de la consultant (e) seront payés à la soumission des livrables, sur présentation d'une facture certifiée par le superviseur et d'un rapport mentionnant les livrables soumis. Le paiement final est sujet à une évaluation de performance satisfaisante.

## 9. TITRE DU SUPERVISEUR DIRECT

L'étude sera conduite sous la supervision du Chef de section WASH de l'UNICEF Haiti.

## 10. TERMES DU CONTRAT/COÛTS ESTIMATIFS

Le/la consultant (e) est tenu(e) de soumettre dans le cadre de son application :

- Une proposition financière **tout-inclus en USD** (Honoraires et frais connexes, i.e. DSA, « Terminal Expenses », billet d'avion, frais de communication et internet) sur la base des TDRs
- Un CV et/ou formulaire P11 (en annexe) à jour
- Une copie scannée du diplôme
- Les coordonnées (nom, téléphone et email) des trois derniers superviseurs pour la vérification des références, y compris le superviseur actuel si possible.

## 11. VOYAGE RENTRANT DANS LE CADRE DU CONTRAT (si nécessaire)

Le candidat doit soumettre dans son offre des moyens (transport et per-diem) pour réaliser des visites dans certaines écoles afin de mieux apprécier les réalités haïtiennes et le contexte de fourniture de services WASH dans les écoles. Il faudra prévoir au moins 20 jours de mission durant la période de consultation (Centre, Sud, Nord et Nord-Ouest)

Approbation du Représentant Adjoint ou du Représentant Adjoint Opérations : \_\_\_\_\_



Date : 25/02/2022

Approbation du Représentant (s'il s'agit de sélection directe ou si la consultance n'est pas incluse dans le plan annuel)

\_\_\_\_\_  
Date :

i

\_\_\_\_\_  
i Les personnes engagées dans le cadre d'un contrat de consultant ou d'un contrat individuel ne seront pas considérées comme des «fonctionnaires» au sens du Statut et Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies et des politiques et procédures de l'UNICEF et n'auront pas droit aux prestations qui y sont prévues (telles que les congés et l'assurance médicale) . Leurs conditions de service seront régies par leur contrat et les Conditions Générales des Contrats pour les Services de Consultants et de Contractants Individuels. Ils/elles sont responsables de la détermination de leurs obligations fiscales et du paiement de toutes taxes et / ou droits, conformément aux lois locales ou autres en vigueur.